

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
43e séance
tenue le
jeudi 19 novembre 1992
à 10 heures
New York

SEP 28 1992

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 43e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

SOMMAIRE

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET COORDINATION DES EFFORTS DEPLOYES POUR ETUDIER ET ATTENUER LE PLUS POSSIBLE LES CONSEQUENCES DE LA CATASTROPHE DE TCHERNOBYL

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

b) ALIMENTATION ET DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE (suite)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 80 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES GENERATIONS PRESENTES ET FUTURES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC1.750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.43
2 décembre 1992
FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET COORDINATION DES EFFORTS DEPLOYES POUR ETUDIER ET ATTENUER LE PLUS POSSIBLE LES CONSEQUENCES DE LA CATASTROPHE DE TCHERNOBYL (A/47/132, A/47/322-E/1992/102 et Add.1 et 2, A/47/375-S/24429)

1. M. REED (Secrétaire général adjoint, Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale en vue de s'attaquer aux conséquences de l'accident de Tchernobyl), présentant le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération internationale et la coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (A/47/322-E/1992/102/Add.1 et 2), rappelle l'ampleur de la catastrophe. Il fait remarquer que certaines conséquences des rayonnements ne se manifestent qu'au bout de plusieurs années. Les experts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont confirmé une nette augmentation de l'incidence parmi les enfants des cancers de la thyroïde, particulièrement virulents, qui se déclarent plus tôt qu'il n'avait été prévu. Une réunion internationale sur les aspects de la catastrophe touchant à la santé a été tenue à Kiev, il y a deux semaines. Elle a révélé qu'une étude plus poussée et un meilleur suivi de la population concernée sont nécessaires, ce qui constitue une dépense supplémentaire pour des Etats dont les ressources sont déjà très limitées. Le Coordonnateur adjoint et les ministres compétents du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine se sont réunis pour examiner les mécanismes de coordination existants et déterminer les interventions prioritaires dans les domaines suivants : santé, relèvement économique, réadaptation socio-psychologique, alimentation et agriculture. Au cours de cette réunion, on a déploré le manque de réponse à l'appel lancé pendant la conférence d'annonces de contributions en 1991, apparemment dû au temps écoulé depuis l'accident, au fait que les médias s'intéressent à d'autres catastrophes, au climat mondial d'austérité économique et au délai écoulé entre le départ du Coordonnateur précédent et la nomination de M. Reed.

2. Depuis sa nomination, l'intervenant a étudié la situation en profondeur et convoqué une réunion de l'équipe spéciale intersecrétariats et des gouvernements du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, pour examiner les domaines d'action prioritaires. L'intervenant exprime l'espoir qu'à la suite du rapport détaillé remis à l'Assemblée générale, on trouvera le soutien financier nécessaire à l'exécution des projets les plus urgents, notamment en ce qui concerne la santé infantile.

3. Un fonctionnaire a été dépêché à Kiev pour y coordonner la coopération internationale pour Tchernobyl. Il est responsable des régions touchées au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine. On envisage de nommer un second fonctionnaire, pour mobiliser une aide supplémentaire, notamment du secteur privé. Le huitième centenaire de Tchernobyl en 1993 serait une bonne occasion de renouveler les engagements de fournir l'aide si nécessaire.

4. M. MARTIN (Royaume-Uni), parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, dit que la Communauté et les Etats membres ont exprimé de façon répétée leur inquiétude au sujet des conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl, et participent bilatéralement et en tant que communauté à de nombreux projets visant à atténuer les effets de l'accident. La Communauté européenne tient particulièrement à ce qu'un programme visant à

(M. Martin, Royaume-Uni)

atténuer les effets de l'accident de Tchernobyl sur la santé soit établi sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé. Elle accueille avec satisfaction les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Elle fournit une aide dans le cadre d'un programme d'assistance technique à la Communauté des Etats indépendants et a récemment négocié un accord sur des sujets comme la radio-écologie, la gestion des crises, la sécurité des réacteurs et la santé.

5. Des dizaines d'années seront nécessaires pour parer aux énormes conséquences de l'accident. Il faut donc répartir les tâches entre les autorités nationales, les organisations régionales et les institutions spécialisées, en tenant compte des avantages comparatifs de chacun et en évitant des doubles emplois coûteux. Les résultats décevants de la Conférence d'annonces de contributions de septembre 1992 ne sont pas dus à une mauvaise préparation de la conférence, mais au manque de coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres dans le domaine de la sécurité nucléaire. Les pays de la Communauté européenne participent à des programmes d'aide de grande envergure pour pallier les conséquences de l'accident de Tchernobyl et pour améliorer la sécurité nucléaire dans les pays de l'ex-Union soviétique et ceux d'Europe de l'Est et d'Europe centrale, conformément à la décision du Secrétaire général d'encourager l'action au niveau régional. Certaines activités, en particulier celles de l'OMS et de l'AIEA, devraient se poursuivre dans le cadre du système des Nations Unies. Il est urgent que la plupart des autres activités envisagées dans le Plan concerté de coopération internationale en vue d'atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl soient évaluées et que le rôle du Coordonnateur des Nations Unies et celui des institutions spécialisées soient déterminés. En attendant, il est vain de demander le soutien des gouvernements aux programmes du Plan concerté.

6. La Communauté européenne et ses Etats membres ont donc proposé aux Gouvernements de la Fédération de Russie, de l'Ukraine et du Bélarus que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'examiner les programmes des Nations Unies touchant à Tchernobyl, en vue de soumettre un rapport au Conseil économique et social en 1993. Ce rapport pourrait servir de base, lors de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, à un accord concernant les projets visant à atténuer les conséquences de la catastrophe. La délégation britannique serait heureuse de travailler avec les autres délégations à une résolution définissant la structure d'un tel examen.

7. M. BURAVKIN (Bélarus) dit que son pays consacre environ un quart de son budget à atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, ce qui ralentit sensiblement la démocratisation et la transition vers une économie de marché. Selon les données présentées à une conférence tenue à Paris, en 1991, les doses de rayonnement prévues et reçues au Bélarus sont les plus fortes au monde. Le Gouvernement du Bélarus s'inquiète beaucoup de la prolifération de diverses maladies, et en particulier de la multiplication des cas de cancer de la thyroïde, confirmée par une mission d'enquête de l'OMS. La délégation du Bélarus apprécie particulièrement l'aide des Etats Membres, des institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Une étude approfondie de la somme exceptionnelle d'informations accumulées sur les effets des rayonnements et les mesures pratiques pour y remédier, y compris la réinsertion sociale, serait utile à l'humanité.

(M. Buravkin, Bélarus)

8. La catastrophe de Tchernobyl a bien montré l'importance de la sécurité collective et du partage des responsabilités en matière de prévention des catastrophes technologiques. Il faut prendre des mesures préventives pour la sécurité des réacteurs existants et les effets à distance des rayonnements sur les écosystèmes et les populations. Les mesures pratiques prises dans ce sens comprennent les nouveaux accords entre les gouvernements des pays touchés, l'OMS et la Commission des communautés européennes, ainsi que les projets exécutés dans le cadre du programme pour Tchernobyl de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La délégation du Bélarus accueille avec satisfaction la coopération coordonnée à Washington, Lisbonne et Tokyo pour aider les nouveaux Etats indépendants de la Communauté à gérer l'après-Tchernobyl.

9. L'intervenant déplore que la grande capacité qu'a l'ONU d'atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ne soit pas pleinement utilisée. Il faut renforcer la coordination entre les activités des Nations Unies et ce qui se fait par ailleurs. L'examen des mesures prévues ou en cours contenu dans les rapports pourrait être une base utile pour l'envoi d'aide provenant de diverses sources, y compris du secteur privé.

10. Selon la délégation du Bélarus, le Secrétariat de l'ONU n'accorde pas une attention suffisante à la question de Tchernobyl et à l'application des résolutions 45/190 et 46/150 de l'Assemblée générale. L'intervenant demande des détails sur les ressources qui seront affectées à un petit secrétariat chargé des problèmes posés par Tchernobyl et sur les structures de coordination de l'aide internationale dans le cadre de l'ONU. La délégation du Bélarus a demandé des éclaircissements sur les points suivants : les activités futures de l'Equipe intersecrétariats constituée pour atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, les interactions entre cette équipe et les mécanismes et institutions nationaux, la gestion des ressources du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour Tchernobyl, le suivi de l'aide provenant de sources autres que l'ONU et les nouveaux moyens de diffuser l'information sur l'efficacité de la coopération internationale pour Tchernobyl. Un programme à long terme de recherche de nouvelles ressources doit être élaboré. A cette fin, il faudra envisager d'utiliser des méthodes inédites.

11. Au cours de la récente réunion de l'Equipe intersecrétariats à Kiev, on a examiné les projets prioritaires du plan concerté des Nations Unies à inclure dans les programmes en cours ou proposés pour aider les nouveaux Etats indépendants dans le registre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de façon à tirer parti des avantages comparatifs des autres mécanismes internationaux de coordination. Dans la distribution des ressources, il faut tenir compte de la charge relative que la catastrophe impose à chaque Etat, des capacités scientifiques, techniques et économiques de cet Etat et de l'efficacité du soutien international qu'il a reçu. Les principes et mécanismes élaborés à Washington, Lisbonne et Tokyo dans les mois précédents, concernant la coordination de l'aide aux Etats nouvellement indépendants de la Communauté doivent servir de base à la coordination internationale.

12. M. VOZNYAK (Fédération de Russie) dit que les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl sont à long terme, et que certaines d'entre elles risquent de s'aggraver. L'incidence des maladies oncologiques causées par les rayonnements culmine dix ou vingt ans après l'exposition, mais les effets génétiques pourraient prendre beaucoup plus longtemps à se manifester. La catastrophe a touché de grandes parties de l'Ukraine, du Bélarus et de la Fédération de Russie, où on découvre encore des points chauds de contamination. Depuis la catastrophe, environ 50 000 personnes ont été réinstallées ou ont quitté de leur plein gré les zones sinistrées de la Fédération de Russie. Malgré les difficultés économiques du pays, dix pour cent du budget fédéral d'équipement servent à atténuer la catastrophe de Tchernobyl. La Fédération de Russie a un besoin urgent de devises pour acheter les fournitures et l'équipement nécessaires. Le Gouvernement russe ne recherche pas tant l'aide directe qu'une coopération réciproquement avantageuse.
13. On peut espérer que l'expérience et les connaissances accumulées à la suite de la catastrophe de Tchernobyl permettront de concevoir un système efficace de protection de la santé en cas d'accident nucléaire et d'élaborer des mesures préventives utiles à tous. L'intervenant demande qu'on applique des critères de sécurité viables et scientifiquement réalistes aux nouveaux systèmes technologiques, qu'on organise systématiquement des commissions internationales d'experts pour chaque projet important et qu'un mécanisme économique international soit créé pour s'attaquer aux conséquences des pollutions transfrontalières de grande envergure. La Fédération de Russie peut faire bénéficier ses partenaires étrangers des connaissances et de l'expérience qu'elle a acquises en s'attaquant aux effets de la catastrophe de Tchernobyl, dans des domaines aussi variés que la médecine, l'agriculture, la protection de l'environnement et l'action communautaire. La Fédération de Russie invite la coopération économique dans les zones contaminées et peut offrir des conditions de faveur à des investissements étrangers rentables.
14. A la récente réunion de l'équipe intersecrétariats à Kiev, on a fait remarquer que l'application des résolutions des Nations Unies ayant trait à Tchernobyl n'est pas satisfaisante. Les fréquents changements de Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale en vue de s'attaquer aux conséquences de l'accident de Tchernobyl en ont affaibli le rôle. La délégation russe regrette que le Coordonnateur actuel n'ait pas encore pu se rendre en Fédération de Russie, en Ukraine ni au Bélarus pour se rendre compte sur place des problèmes posés par l'accident de Tchernobyl.
15. La coopération en vue d'atténuer les conséquences de l'accident de Tchernobyl pourrait être plus efficace si elle était coordonnée de manière suivie par un organe composé de représentants plénipotentiaires de l'ONU, de la Fédération de Russie, de l'Ukraine et du Bélarus. La Fédération de Russie souhaite travailler en étroite collaboration avec les pays intéressés à éliminer les effets des accidents nucléaires. A cette fin, elle resserrera ses liens avec des entreprises et des organisations non gouvernementales.
16. L'accident de Tchernobyl a fait naître de grandes tensions sociales et psychologiques. Des organisations religieuses, et notamment l'Eglise orthodoxe russe peuvent porter secours aux victimes. Avec l'aide du Patriarcat de l'Eglise orthodoxe, la Fédération de Russie prévoit d'appliquer un certain nombre de mesures dans ce domaine et d'établir des contacts avec d'autres organisations religieuses.

(M. Voznyak, Fédération de Russie)

17. Outre Tchernobyl, l'Union soviétique a légué un autre épineux problème à la Fédération de Russie : de vastes territoires et des millions de gens ont été contaminés par des rayonnements dus à d'autres accidents et essais nucléaires. Un programme spécial d'assainissement est en place dans l'Oural, et les populations de la région de Tchelyabinsk frappées par un grave accident nucléaire en 1957 et contaminées par une installation radiochimique reçoivent de l'aide. L'ex-Union soviétique a fait 715 essais nucléaires, dont 212 dans l'atmosphère. Le Gouvernement russe a décrété des mesures pour soutenir le développement socio-économique d'établissements humains installés dans la région du site d'essais de Semipalatinsk et pour assurer la protection sanitaire de leur population. Il serait nécessaire de prendre des mesures similaires dans d'autres régions de la Fédération de Russie.

18. A la quarante-septième session de l'Assemblée générale, le Patriarche de Moscou, Alexis II, a exhorté la communauté internationale à soulager la souffrance des victimes de Tchernobyl en exécutant rapidement des programmes des Nations Unies de lutte contre les conséquences de la catastrophe.

19. M. JOSEPH (Organisation mondiale de la santé (OMS)) dit que le Programme international de l'OMS concernant les effets de l'accident de Tchernobyl sur la santé a été approuvé par l'Assemblée mondiale de la santé en 1991. Son principal objectif est d'atténuer les effets sanitaires de l'accident dans des zones gravement contaminées par les radionucléides, notamment en faisant des examens cliniques des populations exposées et en leur apportant des soins. Le second objectif consiste à tirer les enseignements de l'accident afin d'améliorer la capacité d'intervention médicale en cas de crise semblable.

20. Quatre projets pilotes sont en cours pour les populations des zones gravement contaminées. Ils portent sur la leucémie et autres hémoblastoses, certains troubles de la thyroïde dont le cancer de la thyroïde chez les enfants, les lésions cérébrales intra-utérines dues à l'exposition prénatale aux rayonnements et la gestion des données destinées aux registres épidémiologiques. Le programme est exécuté par le Bélarus, l'Ukraine et la Fédération de Russie, et soutenu par des fonds extrabudgétaires et d'autres donations y compris des dons en nature. Un cinquième projet, concernant l'hygiène buccale dans les régions contaminées du Bélarus, est en cours de lancement.

21. En 1992, on a mis l'accent sur l'établissement de protocoles types pour chaque achat prévu dans le projet pilote, sur la fourniture d'un équipement médical absolument nécessaire et sur la formation du personnel local. Dans le cadre du projet pilote sur la thyroïde, seize appareils à ultrasons ont été fournis pour des examens en milieu hospitalier ou sur le terrain. Des instruments fixes et mobiles de titrage immunologique et enzymatique ont été fournis pour déterminer la fonction thyroïdienne et assurer le suivi du traitement du cancer de la thyroïde. Une certaine de personnes ont été formées sur place à l'utilisation de ce matériel, et la formation de spécialistes à l'étranger a été financée.

(M. Joseph, OM§)

22. En avril 1992, un accord a été conclu entre le Directeur général de l'OMS et les ministères de la santé des trois Etats. Cet accord prévoit que tous les projets internationaux touchant à la santé seront coordonnés avec ou intégrés dans le Programme international. Il prévoit aussi la création d'un comité de gestion composé de représentants des ministères concernés, de l'OMS et des pays qui soutiennent le programme. Le Comité s'est réuni pour la première fois les 5 et 6 novembre 1992 à Kiev.
23. On prévoit que l'exécution des projets pilotes prendra environ deux ans. Les 270 000 habitants des zones strictement contrôlées des trois Etats touchés auront alors subi les examens et contrôles médicaux nécessaires. Des analyses plus poussées auront été faites et certains traitements auront été financés et leurs résultats évalués. On pourra ainsi tirer des conclusions préliminaires nécessaires en attendant les résultats d'enquêtes à long terme sur les diverses conséquences sanitaires de l'accident de Tchernobyl. Les ressources dont disposent actuellement les trois Etats et le programme de l'OMS sont insuffisantes. On estime les besoins pour les quinze ou vingt prochaines années à 150 ou 200 millions de dollars.
24. M. GOUDIMA (Ukraine) dit que la réunion, les 3 et 4 novembre 1992 à Kiev, de l'équipe intersecrétariats a facilité le renforcement de la coordination internationale en vue de s'attaquer aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Cette réunion a été particulièrement importante car elle a permis de déterminer les domaines prioritaires pour la coopération internationale et de proposer des projets précis. La délégation ukrainienne a néanmoins regretté que cette réunion ait été convoquée précipitamment, ce qui a nui à son efficacité.
25. Le rapport du Secrétaire général (A/47/322/Add.1) indique que les organisations internationales devront donner la priorité à la santé, au relèvement économique, à la réadaptation socio-psychologique et à l'alimentation et l'agriculture dans leurs efforts pour atténuer les conséquences de l'accident. Malheureusement, le traitement des effets à long terme des rayonnements et la réduction de la radioactivité dans les vastes territoires contaminés ainsi que d'autres graves problèmes nécessitant une aide internationale sont passés sous silence.
26. A cause de leur diversité et de leur complexité, les problèmes posés par l'accident de Tchernobyl appellent une intervention plus active de l'ONU ainsi que des divers organes et institutions spécialisées des Nations Unies. Dans son rapport, le Secrétaire général n'accorde malheureusement pas une place suffisante aux possibilités de coopération internationale future pour Tchernobyl. Le rapport a d'ailleurs été rédigé à la hâte et il est purement documentaire. La possible participation d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies comme la Commission économique pour l'Europe (CEE), en vue de résoudre les problèmes posés par la catastrophe y est à peine mentionnée. A sa trente-deuxième session, le Comité du Programme et de la coordination a recommandé une coopération étroite entre la CEE et l'AIEA pour étudier le danger de radioactivité dans les pays de la Communauté des Etats indépendants.

(M. Goudima, Ukraine)

27. Le rapport du Secrétaire général ne reflète pas non plus les difficultés d'organisation de l'action pour Tchernobyl. Plusieurs mois ont passé entre le départ de la coordonnatrice précédente et la nomination de M. Reed. En outre, le service du Secrétariat des Nations Unies chargé de Tchernobyl n'a ni bureau ni personnels, bien que des crédits aient été ouverts et des candidats proposés. La délégation ukrainienne espère que le nouveau coordonnateur examinera cette situation avec attention et prendra les mesures nécessaires.

28. Dans ces circonstances, alors que des quantités d'organisations, d'agences et de fonds internationaux sont mobilisés pour résoudre les problèmes posés par Tchernobyl, le rôle du Coordonnateur des Nations Unies est essentiel; il sert de lien entre les autres organisations et il est en fait responsable de l'exécution du programme. Le service du secrétariat chargé de Tchernobyl peut l'aider dans sa tâche.

29. La délégation ukrainienne espère que la communauté internationale, y compris les Etats Membres de l'ONU, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et les individus participeront activement à résoudre les problèmes posés par Tchernobyl. La tâche la plus longue et la plus difficile consiste à trouver les remèdes aux effets des rayonnements sur la santé. Ils sont déjà flagrants; il y a de plus en plus de maladies, et les anomalies de la croissance, les déformations congénitales, les tumeurs et troubles de la thyroïde et les maladies du sang sont de plus en plus fréquents. Plus de 3 millions de personnes, dont 580 000 enfants sont dans la catégorie à haut risque et nécessitent un traitement médical particulier en raison de leur exposition aux rayonnements. Le manque de médicaments et de capacités de diagnostic et de traitement rendent nécessaire une aide extérieure.

30. Un des problèmes les plus complexes, qu'il est urgent de résoudre tant pour l'Ukraine que pour le reste de l'Europe est le blindage du quatrième réacteur. La structure en place, appelée "Sarcophage" n'est pas absolument sûre, surtout en cas de séisme, d'ouragan ou sous d'autres conditions extrêmes. Etant donné la nature exceptionnelle de ce problème, le Gouvernement ukrainien a annoncé un appel international d'offres en vue de transformer le site d'Ukrytie, dans la centrale de Tchernobyl, en un système sans danger pour l'environnement.

31. Les multiples et complexes problèmes de Tchernobyl se posent à l'Ukraine au moment où elle est confrontée à de difficiles problèmes intérieurs. La situation économique se détériore : la production baisse dans tous les secteurs, l'inflation s'accélère et le niveau de vie diminue. Il est donc très difficile de mobiliser des ressources pour parer aux conséquences de l'accident. L'Ukraine souhaite que le Coordonnateur des Nations Unies organe une réunion d'entreprises privées et d'organisations sociales pour mobiliser les fonds nécessaires à l'exécution des projets touchant à Tchernobyl. Comme l'Ukraine n'a pas encore une expérience suffisante, non plus que les connaissances et la technologie nécessaires, le Coordonnateur devrait encourager la population pour le développement, la production et l'échange de technologies appropriées.

32. Les activités de la communauté internationale en matière de traitement et de réadaptation des enfants victimes de l'accident, ainsi que l'équipement médical et les médicaments qu'elle fournit aux régions touchées sont particulièrement précieux. L'Ukraine apprécie l'aide internationale qu'elle reçoit, mais comprend que la responsabilité d'une bonne exécution des mesures

(M. Goudima, Ukraine)

incombe à son gouvernement. Conformément à la décision du Conseil suprême de l'Ukraine, un projet de programme national pour pallier les conséquences de la catastrophe et pour assurer la protection sociale des victimes a été préparé pour 1993-1995 pour la fin du siècle. Conformément à une décision du Conseil suprême, on a entrepris le travail préliminaire en vue de la fermeture complète de la centrale de Tchernobyl en 1993.

33. Mme O'DELL (Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)) rappelle que lors de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, le représentant de l'AIEA a transmis à la Commission les conclusions et les recommandations issues du Projet international pour Tchernobyl, qui avait duré un an. Deux cents scientifiques de vingt-trois pays et sept organisations internationales ont participé à cette entreprise coordonnée par l'AIEA. Les évaluations radiologiques et sanitaires n'ont été pratiquées que sur les populations vivant dans les régions contaminées, et seulement dans des cas d'extrême urgence. Les domaines dans lesquels des interventions ou des études plus poussées sont nécessaires ont été identifiés.

34. Les gouvernements qui participaient à cette entreprise ont proposé un projet sur l'utilisation de produits fixant le césium pour réduire la contamination du lait et de la viande. Les expériences contrôlées, les essais à grande échelle sur le terrain, les séances de formation et les transferts de technologies pratiqués l'année dernière ont permis de montrer le bon rapport coût-efficacité de cette pratique qui permettrait à de nombreux fermiers de reprendre leurs activités agricoles traditionnelles. Le projet était principalement exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), avec un soutien technique de l'AIEA.

35. Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, l'AIEA entend : 1) continuer à soutenir les activités du Centre de Tchernobyl pour la recherche internationale en participant à celles de son Comité consultatif scientifique international; 2) entreprendre une évaluation rétrospective des doses reçues par le personnel de décontamination de Tchernobyl, les personnes évacuées et les autres groupes à haut risque, et examiner les mesures qui ont été prises pour leur protection; 3) soutenir la recherche-développement sur des questions touchant à Tchernobyl en vue d'apporter les informations nécessaires à l'interprétation, l'évaluation et la gestion des problèmes de radioactivité de l'après-Tchernobyl. Pour ces activités, l'AIEA continuera à coopérer avec les organisations qui apportent une aide aux Etats touchés.

36. M. MINAGAWA (Japon) dit que la délégation japonaise est heureuse d'apprendre que le Programme international concernant les effets sur la santé de l'accident de Tchernobyl, organisé par l'Assemblée mondiale de la santé et soutenu par un don de 20 millions de dollars du Gouvernement japonais, est en bonne voie. On espère que le programme atteindra ses trois objectifs : atténuer les effets de l'accident sur la santé, améliorer la capacité médicale d'affronter les accidents nucléaires en consolidant l'expérience acquise et obtenir des données scientifiques irremplaçables sur le traitement médical des irradiations.

(M. Minagawa, Japon)

37. La coopération internationale en vue d'atténuer les conséquences de l'accident doit être coordonnée avec précision pour assurer la meilleure utilisation possible des ressources, qu'il est d'autant plus nécessaire de ménager car les bouleversements en cours dans le monde créent de grands besoins. Le Secrétariat devra fortement encourager une coordination plus étroite afin d'obtenir des résultats probants, clairs et fiables, et éviter les doubles emplois.

38. M. LEFEVRE (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)) dit qu'un programme d'étude sur trois ans des répercussions hydrologiques de l'activité des centrales nucléaires a été lancé sous les auspices du Programme de l'UNESCO pour Tchernobyl, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'AIEA et la Communauté européenne. Le premier séminaire a eu lieu à Paris, en septembre 1992. Quinze pays y ont participé. En octobre, un réseau international pour la recherche écologique à propos de Tchernobyl a été établi à Minsk. Une étude préliminaire des effets géochimiques de la contamination radioactive sera menée avant la fin de l'année.

39. L'UNESCO a établi un projet de grande envergure en vue d'aborder le grave problème de la réadaptation psychologique des victimes de la catastrophe. Quatre centres pilotes communautaires de réadaptation psychologique sont en cours d'aménagement, dont deux au Bélarus, un en Fédération de Russie et un en Ukraine. Ils devraient être opérationnels vers le milieu 1993. Le projet prévoit la construction d'infrastructures, un examen des besoins spécifiques des populations desservies par chaque centre, la mise en place de programmes de formation et le recrutement et la formation du personnel. Une fois opérationnel, chaque centre sera suivi de près pendant six mois. Un second centre sera ouvert en Fédération de Russie, et quatre autres sont en projet.

40. A la demande de l'Ukraine, l'UNESCO prépare une mission internationale pour examiner la situation de l'éducation et des services offerts en matière de psychologie. Cette mission doit permettre d'évaluer les besoins de coopération internationale et l'opportunité de créer un centre international de réadaptation psychologique. Un bureau de l'UNESCO a été ouvert à Kiev en octobre 1992 pour coordonner ces activités.

41. Dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO prépare un document de référence sur Tchernobyl et une grande réunion sur l'environnement qui se tiendra à Kiev en décembre 1992. En outre, une étude de pré-planification sur le projet de l'UNESCO a été menée avec l'aide du Danemark, en vue d'établir une zone de développement économique et social pour la réinstallation de personnes déplacées venant de régions contaminées. On peut consulter cette étude au bureau de liaison de l'UNESCO. La Fédération de Russie a déjà pris des mesures pour la création d'une zone semblable. L'Ukraine et le Bélarus s'intéressent aussi à ce projet pour leur propre territoire. L'UNESCO a mené des enquêtes préliminaires pour un programme de construction à grande échelle d'habitations pour la réinstallation des personnes déplacées. Elle collaborera étroitement avec d'autres institutions dont l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

(M. Lefevre)

42. En outre, l'UNESCO a participé à l'exécution du Programme pour Tchernobyl en mobilisant la coopération et les ressources nécessaires à des missions humanitaires vitales. Elle organise également des manifestations culturelles pour collecter des fonds.

43. Dans des conditions de travail très difficiles, le système des Nations Unies essaie, avec le soutien sans faille de l'UNESCO, de passer de la simple coordination à une véritable coopération, en apportant aux crises des solutions propres à favoriser le développement à long terme. L'UNESCO se félicite de conclusions de la récente réunion de l'équipe intersecrétariats, qui montrent que le Programme de l'UNESCO pour Tchernobyl couvre tous les domaines d'action prioritaire déterminés et remis à jour par les ministres des trois Etats touchés.

44. M. REED (Secrétaire général adjoint, Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale en vue de s'attaquer aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl), réagissant aux commentaires de certaines délégations, dit que le processus de restructuration du Secrétariat se reflète dans les activités de l'ONU concernant Tchernobyl. Lui-même n'a été nommé qu'en juin 1992, et n'a pas encore trouvé le temps de se rendre sur place. Le Coordonnateur adjoint, en revanche, y est déjà allé et M. Reed espère pouvoir le faire prochainement.

45. Des consultations approfondies ont eu lieu pour déterminer le meilleur emploi des ressources limitées du Secrétariat. On a décidé que l'un des deux postes d'administrateur prévus serait implanté dans la région, en vue d'aider les trois gouvernements sur le terrain. Ce poste est maintenant pourvu; un fonctionnaire est en place à Kiev. Si les ressources pour 1993 le permettent, un candidat qualifié sera affecté au second poste. Pour le reste - notamment secrétariat et frais de voyage les ressources, très limitées, sont déjà épuisées.

46. Indiquant que les membres trouveront les réponses aux autres questions dans le rapport figurant dans le document A/47/322/Add.1 et dans sa déclaration préliminaire, l'intervenant dit que son bureau coopère étroitement avec les trois Etats touchés en vue de déterminer les domaines d'action prioritaire qui susciteraient l'intérêt de la communauté internationale. Le rapport recense pour la première fois les informations sur des mesures effectivement exécutées. La réunion de l'Equipe intersecrétariats à Kiev s'est achevée sur une note positive : les priorités pour l'action future sont clairement définies et une quantité d'informations sans précédent est disponible. Etant donné la nécessaire interaction entre les donateurs, les organisations non gouvernementales et les gouvernements d'une part, et les trois gouvernements intéressés d'autre part, l'intervenant est convaincu que la région recevra une assistance plus efficace.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

b) ALIMENTATION ET DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE (suite) (A/47/79 et Add.1 et A/47/395)

47. M. CABRAL (Guinée-Bissau) dit que les problèmes concernant l'alimentation et le développement de l'agriculture ne peuvent être abordés qu'à l'aide d'une approche intégrée, en tenant compte du contexte global dans lequel ils se placent. Cette approche est un des principaux mérites d'Action 21 qui permet d'apporter des réponses dynamiques et novatrices aux problèmes du monde, dans la perspective du développement durable.

48. Faisant remarquer le lien tragique qui unit pauvreté et dégradation de l'environnement, l'intervenant demande comment on peut obliger les plus pauvres des pauvres à respecter une discipline écologique alors que la rupture de leur lien vital traditionnel avec leur environnement immédiat signifie pour eux une mort certaine. En définissant les politiques, il faut tenir compte de la relation entre alimentation, pauvreté et environnement.

49. Les chapitres d'Action 21 qui traitent de questions clefs comme la lutte contre le paupérisme, l'aménagement des modèles de consommation, la gestion des ressources naturelles, l'agriculture et le développement rural durable suggèrent des mesures précises à prendre en vue d'atteindre les objectifs proposés. La politique de développement agricole du Gouvernement de la Guinée-Bissau est fondée sur des stratégies fonctionnelles qui devraient permettre d'atteindre progressivement l'autosuffisance alimentaire. La prise en compte de l'environnement et de considérations culturelles et socio-économiques dans les programmes de développement entraîne une plus grande participation des bénéficiaires eux-mêmes. Des mesures doivent être prises pour permettre aux groupes les plus vulnérables de faire face aux effets néfastes que peuvent avoir la croissance et les programmes d'ajustement structurel.

50. La clef du succès des programmes d'autosuffisance alimentaire consiste à rompre le cercle vicieux de l'agriculture de subsistance et à transformer les petits producteurs en véritables agents du développement, ayant les compétences et la technique nécessaires pour gérer des projets agricoles et participer à la commercialisation de leurs produits. A cette fin, les capacités nationales doivent être renforcées en vue de rendre superflue l'aide extérieure. Il faut également investir dans l'agriculture et l'assistance technique, conformément aux principes de la Stratégie internationale pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. A ce propos, l'intervenant déplore la baisse du montant global des aides extérieures à l'agriculture et la détérioration de la sécurité alimentaire, particulièrement alarmante en Afrique.

51. Les conclusions du rapport de la dix-huitième session du Conseil mondial de l'alimentation indiquent qu'il faut améliorer l'efficacité des programmes de secours d'urgence. L'intervenant constate avec inquiétude la baisse des contributions fournies au Programme alimentaire mondial (PAM) pour les activités de développement. En effet, la sécurité et l'autosuffisance alimentaires ne

(M. Cabral, Guinée-Bissau)

peuvent être atteintes que si on encourage la croissance économique et si on soutient des programmes agricoles dans le pays à déficit vivrier. Ces programmes doivent permettre de satisfaire les besoins alimentaires et encourager la production d'excédents exportables générateurs de devises dont ces pays ont grand besoin.

52. Le Conseil mondial de l'alimentation joue un rôle essentiel, étant donné qu'une coopération étroite entre les agences compétentes du système des Nations Unies est indispensable pour mettre en oeuvre l'Action 21. L'intervenant espère que la sagesse triomphera dans les décisions sur l'avenir du Conseil.

53. L'intervenant exprime sa confiance dans la Conférence internationale sur la nutrition qui devrait utilement contribuer à freiner la tragique progression de la faim et de la malnutrition.

54. M. MALLYA (République-Unie de Tanzanie) dit que sa délégation approuve la déclaration faite par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77. Malgré les progrès de la technologie agricole, la faim et la malnutrition gagnent toujours du terrain, créant une situation paradoxale, où la misère côtoie l'opulence. En 1974' la Conférence mondiale sur l'alimentation a donné naissance au Conseil mondial de l'alimentation, en vue de répondre au besoin de stratégie collective de sécurité alimentaire dans le cadre de la politique alimentaire mondiale. Le Conseil a admirablement réussi à coordonner la politique alimentaire mondiale, dans des conditions de plus en plus difficiles. Les progrès des techniques de production alimentaire n'ont pas suivi l'explosion démographique et ont été compromis par le gaspillage qui a créé des pénuries alimentaires artificielles dans des régions à déficit vivrier. Des catastrophes naturelles et l'explosion de rivalités ethniques dès la fin de la guerre froide ont aggravé la situation et se sont traduites par des vagues de réfugiés qui consomment les ressources nécessaires à la production alimentaire.

55. La délégation tanzanienne est convaincue que le Conseil mondial de l'alimentation a beaucoup fait en vingt ans d'existence. Elle trouve que le secteur mondial de l'alimentation et les institutions qui s'en occupent, comme le Conseil, devraient être inclus dans le processus de restructuration des activités socio-économiques de l'ONU. On devrait donc renforcer la capacité du Conseil de s'attaquer aux questions de développement de manière intégrée en augmentant ses ressources humaines et financières pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat. Tout en conservant son identité et en maintenant son secrétariat à Rome, le Conseil mettra fin aux doubles emplois et augmentera son efficacité s'il collabore plus étroitement avec la FAO et les autres organisations s'occupant d'alimentation établies à Rome. Il faut également améliorer la coordination avec le Conseil économique et social.

56. La plupart des pays de l'Afrique australe et orientale connaissent une des plus graves sécheresses de leur histoire. L'intervenant souligne que l'ONU et les institutions spécialisées doivent faire des efforts concertés en vue de mobiliser l'aide et les secours. Il exprime la reconnaissance de son pays pour l'aide reçue.

57. Mme NCHAPI (Lesotho) est également d'avis que les objectifs de la Conférence mondiale sur l'alimentation sont aussi importants dans les années 90 qu'en 1974. Néanmoins, le Lesotho n'est pas d'accord avec les autres membres du Conseil sur la manière dont le système des Nations Unies, y compris le Conseil, pourrait contribuer à endiguer la faim et la malnutrition dans le monde avec plus d'efficacité. La délégation du Lesotho exprime le sentiment que la mission et les fonctions du Conseil seraient mieux remplies par d'autres institutions de l'ONU. Dans sa composition actuelle, le Conseil n'est pas qualifié pour assurer le renforcement et la coordination des activités des institutions internationales qui s'occupent de production et de distribution de produits alimentaires, comme la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le PAM. Seules la réorientation, le renforcement et la relance de la FAO, du PAM, du FIDA et de l'ONU pourraient permettre d'atteindre la sécurité alimentaire collective. Le Conseil mondial de l'alimentation n'aurait alors plus de rôle.

58. Les fonctions du Conseil pourraient être distribuées comme suit; la FAO serait responsable de l'analyse et du suivi de la sécurité alimentaire et de l'amélioration de la production et de la distribution de produits agricoles et alimentaires. A sa conférence biennale, les ministres de l'agriculture discuteraient des rôles de la FAO et du PAM. Ils examineraient également le rôle du FIDA lors des réunions du Conseil d'administration du Fonds. Les responsabilités de la FAO, du PAM et du FIDA devront être coordonnées; le Secrétaire général des Nations Unies superviserait et coordonnerait, avec l'aide du Comité administratif de coordination (CAC) l'application des décisions des ministres de l'agriculture par les organisations compétentes. A partir des rapports présentés par ces organisations et par le Secrétaire général, les chefs d'Etat et de gouvernement détermineraient les grandes lignes de leurs politiques, en collaboration avec l'Assemblée générale et un Conseil économique et social revitalisé.

59. La participation des plus hautes instances à tous les niveaux d'activité de ces organisations internationales serait ainsi facilitée, la distribution des vivres dans et entre les pays serait plus efficace et plus juste et les activités opérationnelles de ces organisations seraient coordonnées dans le cadre d'une politique alimentaire mondiale efficace et intégrée.

60. Le rapport du comité ad hoc du Conseil mondial de l'alimentation a été soumis à l'Assemblée générale au moment particulièrement opportun où celle-ci envisage une réforme de l'ONU en général et du Conseil économique et social en particulier. L'intervenante exprime l'espoir que l'Assemblée générale tiendra compte de ce rapport en cherchant à améliorer l'exécution de la mission du Conseil mondial de l'alimentation dans le cadre de la restructuration générale des mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies.

61. M. MARKS (Etats-Unis d'Amérique) rappelle l'attachement incontestable de son pays aux objectifs du Conseil mondial de l'alimentation. Toutefois, étant donné que les structures institutionnelles du Conseil ne permettent pas de les atteindre, son gouvernement a conclu à contrecœur que le Conseil est incapable d'appliquer sa politique et de jouer son rôle de coordonnateur, et que ses fonctions doivent être attribuées à d'autres organes du système des Nations Unies. La délégation américaine croit fermement qu'il est de l'intérêt de tous les Etats d'améliorer la capacité de tout le système des Nations Unies

(M. Marks, États-Unis)

de traiter ces questions. Le meilleur moyen d'arriver à cette amélioration nécessaire est de dissoudre le Conseil et de transférer ses responsabilités à un Conseil économique et social nouvellement restructuré et à la sous-commission du CAC sur la nutrition.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
(A/C.2/47/L.29, L.40 et L.42)

Projet de résolution sur les répercussions économiques et sociales des colonies de peuplement israéliennes sur le peuple palestinien dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem, occupé depuis 1967, et sur la population arabe du Golan syrien (A/C.2/47/L.29)

62. M. MUDZAKIR (Malaisie) présente le projet de résolution A/C.2/47/L.29 au nom de ses auteurs, auxquels se sont joints Djibouti, l'Indonésie, le Koweït, la Malaisie, le Pakistan, le Yémen et les Emirats arabes unis. Les auteurs ont une profonde sympathie pour le peuple palestinien, et ils espèrent que la résolution recevra le soutien de toutes les délégations.

Projet de résolution sur les incidences de l'évolution des relations Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale, en particulier sur la croissance économique et le développement des pays en développement, ainsi que sur la coopération économique internationale (A/C.2/47/L.40)

63. M. SHAUKAT (Pakistan), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77, dit que les auteurs s'attendent à ce que la plupart des membres de la Commission soutiennent le projet.

Projet de résolution sur la conférence internationale sur la population et le développement (A/C.2/47/L.42)

64. M. SHAUKAT (Pakistan), parlant au nom du Groupe des 77, de la Chine et du Japon, présente le projet de résolution A/C.2/47/L.42. Les auteurs attachent une importance particulière à ce texte et ils espèrent qu'il sera adopté à l'unanimité par la Commission.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution sur l'intégration des économies en transition dans l'économie mondiale (A/C.2/47/L.35)

65. M. LUEDIG (Estonie), présentant le projet de résolution au nom de ses auteurs, auxquels se sont joints l'Azerbaïdjan et la Turquie, exprime la certitude que le projet de résolution recevra le soutien de toute la Commission, après des consultations officieuses.

POINT 80 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES GENERATIONS PRESENTES ET FUTURES (suite)

Projet de résolution sur la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (A/C.2/47/L.38/Rev.1)

66. M. SHAUKAT (Pakistan), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77, exprime l'espoir qu'il sera adopté à l'unanimité par la Commission.

La séance est levée à 13 heures.